



FICHE ACTION 4 : AMENAGER ET REVITALISER LES ESPACES DE VIE

Objectif prioritaire 3	RENFORCER LA COHESION DES TERRITOIRES ET L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, AMENAGER, REVITALISER, ANIMER LES ESPACES
Fonds et montant	FEDER OS 5 – 2021-27 Montant prévisionnel : 1 010 533 €
Typologies d'actions de FEDER OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	<p>5.2.1 INGENIERIE thématique, d'amorçage de projets, de mise en réseau ou coopération</p> <p>5.2.2 ATTRACTIVITE DURABLE - ACCES AUX SERVICES</p> <p>Dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none">1- Equipements à vocation économique et de service2- Création et amélioration de logements sociaux (moins de 20 logements)3- Aménagements des espaces communs et services collectifs4- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés <p>Développement et maintien de l'accès aux services à la population, nouveaux services :</p> <ul style="list-style-type: none">5- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant la mutualisation de services aux publics6- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs de l'enfance-jeunesse7- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projet intégrant le développement de la télémédecine, la santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)8- Création, réhabilitation, équipements de lieux hybrides <p>5.2.3 INNOVATION – RECONVERSION</p> <p>9 - Transformation et reconversion de zones déclassées : reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de cet axe (friche à finalité non industrielle).</p>
Version consolidée	1 ^{er} janvier 2021
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie. A l'échelle des programmes, il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi). A l'échelle de la stratégie du GAL : nombre et montants des projets Les effets attendus de cette fiche action sont : <ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'offre de services en centre bourg, élargir l'accès des publics y compris les habitants des communes alentours à l'ensemble des fonctionnalités (commerces, école, services publics ...) dans le cadre d'une réflexion globale menée avec les habitants et/ou pour servir leurs besoins- Revitaliser les centres bourgs, résorber la vacance, densifier- Proposer des produits et services respectueux des démarches environnementales- Développer de nouveaux partenariats, mailler le territoire.
Indicateur(s) de résultat associé(s)	
Descriptif synthétique du contenu objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	Le territoire (129 communes et 70 000 habitants en 2023) doit poursuivre son maillage et offrir des prestations de qualité pour maintenir et attirer de nouvelles populations. La croissance démographique actuelle est liée à l'attractivité du littoral, à la proximité bordelaise, au cadre de vie et au dynamisme économique. L'ambition est d'accueillir 90 000 habitants d'ici 2040, en maîtrisant l'artificialisation et en offrant un parcours résidentiel proche des aspirations, avec un cadre de vie, une offre de services, de nature et de lien social adaptés aux publics (jeunes, actifs, familles, retraités, séniors ...). Six espaces de vie composent le territoire avec des influences et dynamiques différenciées (129 communes dont sept lauréates « petites villes de demain » et sept « villages



	<p>d'avenir »), tous cherchent à répondre aux besoins d'habitats, d'emplois, de services et d'équipements. Le territoire s'appuiera sur cette armature multipolaire pour avoir un développement équilibré, organiser les complémentarités dans et entre espaces de vie, valoriser les spécificités de chacun et alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble.</p> <p>Compte tenu des bourgs-centres en perte de vitesse, avec un petit commerce fragilisé, de l'évasion démographique vers des communes rurales le plus souvent sans services, la présente fiche est une opportunité pour soutenir des dynamiques de développement cohérentes avec les politiques d'aménagement durable du Schéma de Cohérence Territoriale de Haute Saintonge.</p>
Types d'actions soutenues	<p>Il s'agira notamment d'actions (ingénierie – investissement) pour</p> <ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="425 653 1551 810">1. sensibiliser, animer, accompagner les acteurs sur l'aménagement et la revitalisation du territoire : création de réseaux d'échanges d'expériences, de formations, d'actions démonstratives, actions de co-construction avec les acteurs, élus, habitants et/ou usagers, réalisation de projets.<li data-bbox="425 822 1551 900">2. renforcer le rôle des centralités dans l'armature urbaine par l'engagement d'études et d'actions ou de projets de revitalisation. <p>Ces actions devront :</p> <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="425 934 1551 968">- s'inscrire dans une logique de complémentarité et de cohésion territoriale,<li data-bbox="425 979 1551 1091">- favoriser une meilleure maîtrise de l'utilisation des ressources (économie de foncier par la réhabilitation de bâti ou recyclage de friches, utilisation des EnR, matériaux biosourcés, désimperméabilisation, etc.),<li data-bbox="425 1102 1551 1215">- renforcer la création d'activité et d'emplois et/ou engageant une coopération (projet dans le centre historique ou sur le parcours marchand, co-construction avec les partenaires et habitants, projet à l'échelle communautaire ou du bassin de vie, etc.)<li data-bbox="425 1248 1551 1439">3. impulser une dynamique générale en accompagnant les communes qui le souhaitent sur l'émergence, la formalisation d'une feuille de route et l'accompagnement de projets (diagnostics à différentes échelles, aide à la formalisation de stratégie de développement, à la définition de plan d'actions, à la concertation entre élus, acteurs locaux, partenaires institutionnels, à la mise en œuvre de projets, etc.)<li data-bbox="425 1450 1551 1601">4. dans le cadre du contrat local de santé 2022 de Haute Saintonge, soutenir des projets en lien notamment avec le diagnostic territorial (diminution de la démographie médicale, santé mentale chez les jeunes, prévention santé, bien-être à domicile des personnes en perte d'autonomie, etc.).
Inéligibilités	<p>FEDER ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="462 1646 1521 1724">- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle).<li data-bbox="462 1736 1203 1769">- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;<li data-bbox="462 1781 1243 1814">- Les dépenses d'auto construction et les contributions en nature<li data-bbox="462 1825 1013 1859">- Les entreprises pour les actions d'ingénierie
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER ou FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1) ou du Programme Régional FEDER FSE + (hors OS5), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="438 2005 1543 2073">- le FEDER axe 2 géré par la Région « une région qui accélère la transition énergétique et écologique » (efficacité énergétique, réduction des GES, énergies renouvelables,



	<p>adaptation au changement climatique, prévention des risques, gestion de l'eau, économie circulaire, etc.)</p> <p>Lignes de partage avec les fiches de la stratégie locale : les types d'actions suivants relèveront d'autres fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fiche 1 LEADER « accompagnement local (ingénierie et investissement) à la transition et sobriété énergétique ou écologique » si l'adaptation au changement climatique, les circuits courts alimentaires ou le réemploi des ressources par exemple sont un axe majeur du projet- la fiche 2 FEDER « mobilité durable » si le projet facilite fortement la mobilité active et ne consiste pas uniquement à renforcer la convivialité d'une place publique par exemple- la fiche 3 FEDER « développement économique-tourisme » pour la valorisation touristique de sites emblématiques ou des activités rares et nouvelles utiles pour le territoire (développement d'une nouvelle filière ...) ou des tiers lieux à vocation économique (coworking, fablab ...) plus que de services (bureaux partagés, services publics...)- la fiche 5 LEADER « patrimoine, culture et loisirs » pour des projets sans objectif direct de revitalisation (festivals, spectacles, valorisation de patrimoine remarquable, équipements culturels ...).
Planchers	<p>Double plancher de 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide.</p> <p>Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.</p>
Plafonds	Plafond de subvention de 100 000 €